



Paris, le mercredi 4 janvier 2017

*Mise en œuvre de la loi de transition énergétique  
pour la croissance verte :  
lancement de la campagne « zéro phyto » en 2017*



Ségolène Royal lance la campagne de communication sur le zéro pesticide dans les collectivités qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier, et publie le « Guide des solutions ».

- Les pesticides ne seront plus utilisés dans les espaces publics (rues, jardins, parcs, ...) :

Les collectivités locales et les établissements publics ne pourront plus employer de pesticides pour l'entretien des espaces verts. Seuls les produits de biocontrôle et les produits utilisables en agriculture biologique seront autorisés.

Les professionnels en charge de l'entretien des espaces verts, des routes, des voiries sont en contact direct ou indirect avec les pesticides. Les risques d'exposition ponctuelle ou prolongée peuvent provoquer des intoxications aiguës ou chroniques, variables selon le profil toxicologique du produit utilisé et selon la nature des expositions et de leur intensité.

L'utilisation des pesticides en ville atteint également les populations au plus près, notamment les enfants, particulièrement sensibles à la toxicité des produits phytosanitaires.

- **La vente de pesticides dans les jardinerie ne se fait plus en libre-service.**

Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service n'est plus possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les distributeurs installeront des aménagements spécifiques empêchant l'accès direct au produit : la création de nouveaux espaces de vente animés par un conseiller ou l'installation de bornes interactives seront progressivement mis en place.

Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la vente des pesticides chimiques sera interdite aux particuliers.

Les jardiniers amateurs qui n'ont jamais été formés dans leur grande majorité à utiliser des produits chimiques, ne prennent pas les précautions nécessaires pour se protéger, au moment du traitement ou après, par méconnaissance des risques de contamination. Pourtant, certains produits peuvent être dangereux, comme le démontre le classement du glyphosate (substance active du Round Up de Monsanto) comme «cancérogène possible » par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Selon un sondage IFOP\*, ces deux mesures sont largement plébiscitées par les Français :

- 93 % des personnes interrogées jugent l'interdiction de la vente en libre-service des pesticides comme justifiée ;
- 80 % des élus et responsables d'espaces verts sont favorables à l'interdiction des pesticides dans les collectivités locales.

La Ministre a par ailleurs engagée des mesures pour lutter contre l'usage des produits phytosanitaires les plus dangereux :

- **Interdiction de la plupart des néonicotinoïdes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018** avant une interdiction totale à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Cette mesure a été votée dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.



- Demande à la Commission européenne **d'étendre l'interdiction des néonicotinoïdes à l'ensemble du territoire européen.**
- Interdiction de **l'épandage aérien des pesticides**, sauf dérogation des Ministres de l'Environnement, de la Santé et de l'Agriculture.
- Instruction aux préfets de **protéger les populations vulnérables en cas d'épandage de pesticides.**
- **Mise en place du label national « Terre saine, communes sans pesticides »** pour distinguer les collectivités territoriales exemplaires en termes de gestion sans pesticides de leurs espaces ; 203 collectivités labellisées à ce jour.



Aujourd'hui, plus de 4160 communes sont déjà engagées dans des chartes locales à objectif « zéro pesticide ». 203 communes ont atteint un niveau d'excellence en supprimant totalement l'usage des produits phytosanitaires de leurs espaces. Elles ont obtenu le label national « Terre saine, commune sans pesticides ».

#### **Retrouvez en ligne :**

- Le site de référence des gestionnaires d'espaces verts : [www.ecophyto-pro.fr](http://www.ecophyto-pro.fr)
- le site de référence des jardiniers amateurs : [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

\*

- Selon un sondage Ifop réalisé pour l'Onema auprès d'un échantillon de 1002 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (représentativité assurée par la méthode des quotas), par questionnaire auto-administré en ligne du 3 au 7 novembre 2016.
- Selon un sondage Ifop réalisé pour l'Onema auprès d'un échantillon de 500 personnes (maires ou responsables des espaces verts), représentatif de l'ensemble des communes de France (représentativité assurée par la méthode des quotas), par téléphone du 26 octobre au 14 novembre 2016.

Retrouvez **le communiqué en ligne**